

Démarche : Demande de copie d'acte d'état civil consulaire

Organisme : Direction des archives

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

-Ce formulaire permet de demander la copie d'actes d'état civil consulaires qui sont conservés par les services d'archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (Archives diplomatiques) et **qui ont été dressés il y a plus de 100 ans.** Le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères établit et conserve les actes d'état civil **concernant les ressortissants français et des actes d'état civil intervenus à l'étranger, à l'exception de certains actes dressés au Maroc et en Tunisie.**

-Un formulaire correspond à la demande de recherche d'un acte d'état civil consulaire. En conséquence, vous devez remplir autant de formulaires que vous recherchez d'actes d'état civil.

-Avant de procéder au remplissage du formulaire, assurez-vous de disposer du nom et prénom(s) de la personne dont vous recherchez l'acte. **La date et la localité d'établissement de l'acte ne sont pas indispensables à un dépôt de demande mais permettent de procéder à une vérification en consultant les registres d'état civil consulaires si nous n'obtenons pas de résultat en interrogeant les bases de données.**

-AVANT DE DÉBUTER LA RÉDACTION DU FORMULAIRE, IL EST NÉCESSAIRE DE PRENDRE CONNAISSANCE DES INFORMATIONS QUI FIGURENT DANS LE GUIDE DE LA DÉMARCHÉ EN BAS DE CETTE FENÊTRE.

J'AI PRIS CONNAISSANCE DES INFORMATIONS QUI FIGURENT DANS LE GUIDE DE LA DÉMARCHÉ TELECHARGEABLE EN HAUT DE CETTE FENÊTRE.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

IL EST NÉCESSAIRE DE PRENDRE CONNAISSANCE DES INFORMATIONS QUI FIGURENT DANS LE GUIDE DE LA DÉMARCHÉ

L'acte que je recherche a-t-il été dressé en France ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

LES FORMULAIRES DE RECHERCHE D'ACTES D'ÉTAT CIVIL DRÉSSÉS EN FRANCE SERONT AUTOMATIQUEMENT

Demande de copie d'acte d'état civil consulaire

REFUSÉS

Les Archives diplomatiques ne conservent pas d'actes d'état civil dressés en France métropolitaine.

Ces actes sont à rechercher aux Archives départementales ou à la mairie de la commune où l'acte recherché est censé avoir été dressé.

Les actes d'état civil anciennement dressés en France d'outre-mer sont à rechercher aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM).

La personne dont je recherche un acte d'état civil est née avec la nationalité française. (exceptions : actes dressés au Maroc ou en Tunisie, dans ce cas, cliquez sur "Oui")

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

L'acte a-t-il été rédigé après 1924 ?

Si vous ne connaissez pas la date de rédaction de l'acte mais que vous pensez que celui-ci date d'avant 1924, répondez "Non".

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

LES FORMULAIRES DE RECHERCHE D'ACTES DRÉSSÉS APRÈS 1924 SERONT AUTOMATIQUEMENT REFUSÉS

Les Archives diplomatiques ne conservent pas de registres d'état civil dressés après 1924 (actes de moins de 100 ans).

Pour obtenir la copie ou un extrait d'acte pour un événement d'état civil survenu à l'étranger il y a moins de 100 ans, il convient de s'adresser au service central de l'état civil de Nantes.

Plus d'informations à partir de ce lien : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/etat-civil-et-nationalite-francaise/etat-civil/article/demander-la-copie-d-un-acte-d-etat-civil>

L'acte recherché a-t-il été dressé dans un pays ou territoire figurant dans la liste suivante :

Algérie, anciens établissements français de l'Inde (Pondichéry, Chandernagor, Yanaon, Karikal, Mahé), Cambodge, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Côte française des Somalis (Djibouti), Dahomey (Bénin), France d'outre-mer (DROM-COM), Gabon, Guinée, Haute-Volta (Burkina Faso), Laos, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo, Vanuatu, Vietnam

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Nature de l'acte

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ naissance

☐ décès

☐ mariage

☐ divorce

LES ARCHIVES DIPLOMATIQUES NE CONSERVENT PAS D'ACTES D'ÉTAT CIVIL DE FRANCAIS NATURALISÉS OU DE

Demande de copie d'acte d'état civil consulaire
PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE (EXCEPTIONS : MAROC ET TUNISIE)

Les actes d'état civil consulaires de plus de 100 ans concernent principalement les individus nés avec la nationalité française. A l'exception du Maroc et de la Tunisie, les Archives diplomatiques ne conservent pas d'actes d'état civil de Français naturalisés ou de personnes de nationalité étrangère.

Il convient, si la personne a été naturalisée française, de s'adresser en première intention au service central de l'état civil de Nantes, même si l'acte en question a plus de cent ans. Pour les personnes de nationalités étrangère, il convient de rechercher un éventuel acte de naissance en s'adressant aux services d'état civil du pays de naissance de la personne dont vous recherchez l'acte.

LES FORMULAIRES DE RECHERCHE D'ACTES DRÉSSÉS DANS LA LISTE DES TERRITOIRES CI-DESSUS SERONT AUTOMATIQUEMENT REFUSÉS

Les actes dressés dans ces territoires sont à demander aux Archives nationales d'outre mer.

Plus d'informations à partir de ce lien

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/>

Nom de naissance ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES CAPITALES

ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES CAPITALES

Si elles sont susceptibles d'exister, inscrire les différentes variantes du nom de naissance, espacées d'une virgule.

Prénoms

Préciser les différentes variantes possibles des prénoms.

Date de naissance

Format JJ/MM/AAAA.

Si la date de naissance est approximative, merci de précéder celle-ci de l'inscription "environ". exemple : environ 1900.

Pays de naissance

Désignation actuelle du pays ou au moment de la rédaction de l'acte.

Ville de naissance

Désignation actuelle de la ville ou au moment de la rédaction de l'acte.

commentaires (si besoin)

Nom de naissance ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES CAPITALES

ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES CAPITALES

Si elles sont susceptibles d'exister, inscrire les différentes variantes du nom de naissance, espacées d'une virgule.

Prénoms

Demande de copie d'acte d'état civil consulaire

Préciser les différentes variantes possibles des prénoms.

Date de décès

Format JJ/MM/AAAA.

Si la date de décès est approximative, merci de précéder celle-ci de l'inscription "environ". exemple : environ 1900.

Pays de décès

Désignation actuelle du pays ou au moment de la rédaction de l'acte.

Ville de décès

Désignation actuelle de la ville ou au moment de la rédaction de l'acte.

Commentaires (si besoin).

Nom de naissance époux 1 ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES CAPITALES

ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES CAPITALES

Si elles sont susceptibles d'exister, inscrire les différentes variantes du nom de naissance, espacées d'une virgule.

Prénoms époux 1

Préciser les différentes variantes possibles des prénoms.

Nom de naissance époux 2 ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES CAPITALES

ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES CAPITALES

Si elles sont susceptibles d'exister, inscrire les différentes variantes du nom de naissance, espacées d'une virgule.

Prénoms époux 2

Préciser les différentes variantes possibles des prénoms.

Date du mariage

Format JJ/MM/AAAA.

Si la date de naissance est approximative, merci de précéder celle-ci de l'inscription "environ". exemple : environ 1900.

Pays où le mariage a été célébré

Désignation actuelle du pays ou au moment de la rédaction de l'acte.

Ville où le mariage a été célébré

Désignation actuelle de la ville ou au moment de la rédaction de l'acte.

Demande de copie d'acte d'état civil consulaire

Commentaires (si besoin)

Nom de naissance époux 1 ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES CAPITALES

ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES CAPITALES

Si elles sont susceptibles d'exister, inscrire les différentes variantes du nom de naissance, espacées d'une virgule.

Prénoms époux 1

Préciser les différentes variantes possibles des prénoms.

Nom de naissance époux 2 ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES CAPITALES

ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES CAPITALES

Si elles sont susceptibles d'exister, inscrire les différentes variantes du nom de naissance, espacées d'une virgule.

Prénoms époux 2

Préciser les différentes variantes possibles des prénoms.

Date du divorce

Format JJ/MM/AAAA.

Si la date de naissance est approximative, merci de précéder celle-ci de l'inscription "environ". exemple : environ 1900.

Pays où le divorce a été prononcé

Désignation actuelle du pays ou au moment de la rédaction de l'acte.

Ville où le divorce a été prononcé

Désignation actuelle de la ville ou au moment de la rédaction de l'acte.

Commentaires (si besoin)